



République d'Haïti

## Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP)

### NOTE DE PRESSE

#### Mise en place de Task Forces contre la Traite des personnes

Du 18 au 19 juin 2020, le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes, organisme interministériel ayant pour mission de coordonner les activités de lutte contre la Traite des Personnes en Haïti, a réalisé avec le projet Bâtir un Environnement Solide pour éradiquer la Traite des Personnes (BEST\_USAID / Lumos) une formation sur **l'investigation et la poursuite judiciaire relative à la Traite des personnes**, au profit des acteurs judiciaires des juridictions de Port-au-Prince, Croix des Bouquets, Hinche et Fort-liberté. Le CNLTP informe la presse parlée, écrite, télévisée, les médias en ligne et le public en général, qu'à la fin de ladite formation, des **Task Forces** de lutte contre la traite des personnes ont été créées.



Les acteurs judiciaires nouvellement formés par le CNLTP et le projet BEST, regroupés en **Task Forces de lutte contre la traite des personnes**.  
Hôtel Villa Thérèse, le 19 Juin 2020 | Photo Vantz Brylus

Du côté des intervenants, on dénombre les personnalités suivantes : Monsieur Patrick Camille : Directeur Adjoint du Projet BEST, Madame Maggy Florestal : Directrice des Etudes à l' Ecole de la Magistrature et Juge à la Cour d'appel de Port-au-Prince, Monsieur Rod Khattabi : Responsable de redevabilité & Directeur de la section Justice à Grace Farms Foundation (ancien agent fédéral aux USA, spécialiste de mise en place de Task Force sur la Traite) et Monsieur André IBREUS : Président du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP).

*« Cette formation de deux jours avait pour but de favoriser une synergie entre les acteurs judiciaires afin de prévenir la traite des personnes, protéger les victimes et poursuivre les coupables. Les panélistes ont eu l'occasion d'exposer les différents enjeux de la lutte contre la traite des personnes. Du même coup, les juges, les doyens des tribunaux et les Commissaires de Gouvernement présents ont trouvé un espace discursif permettant de décortiquer la Loi sur la lutte contre la traite des personnes, de comprendre également l'étendue de leur pouvoir en matière d'investigation et de poursuite ainsi que les provisions légales pour la protection des victimes »* a soutenu le Président du CNLTP.

Monsieur Eugène Junior Guillaume, Directeur du projet BEST financé par l'USAID et mis en œuvre par la Fondation Lumos, de son côté a beaucoup insisté sur la nécessité de poursuivre les agresseurs car cela participe à la prévention. A son avis, *« la poursuite des auteurs de traite des personnes envoie un signal fort à la société sur la position de l'Etat et fait réfléchir grandement les potentiels agresseurs »*.

Les acteurs judiciaires nouvellement formés regroupés en **Task Force de lutte contre la traite des personnes** ont témoigné de l'intérêt de cette formation.

Pour sa part, Monsieur Vernet Simon, Doyen du Tribunal de Première Instance de Hinche a fait ressortir que *« le problème est réel et crucial surtout dans la région frontalière de Thomassique. »* *Nous avons déjà traité un premier cas de Traite des personnes. Nous nous engageons à continuer à œuvrer à l'application de cette loi. Nous allons profiter de cette synergie et de cette nouvelle dynamique,* a-t-il promis.

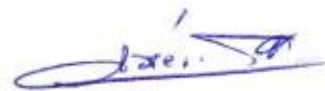
*« Ce n'est pas la première fois que je participe à des formations sur la Traite des personnes, mais cette fois-ci le niveau est un peu plus avancé. Avec cette formation je vois clairement que je peux requalifier certaines infractions qui nous arrivent au cabinet de traite des personnes. En effet certains dossiers qualifiés de viols contiennent des éléments assimilables à la traite. Je me charge de partager les informations aux autres magistrats instructeurs de la Croix-des-Bouquets, surtout les documents. »* a fait valoir le Juge d'Instruction Elismé Mesner.

Maître Jean Rolex Mérove a souligné qu' *« au niveau du Parquet de Port-au-Prince cette formation est une nouvelle source de motivation. Nous allons traiter conformément à la loi les cas liés à la traite des personnes »*

Enfin, des questions relatives au pouvoir et à la stratégie des agresseurs ont également été passées en revue.

Les représentants des secteurs se sont félicités de la création des **task forces contre la traite des personnes** et se sont engagées à travailler à leur efficacité.

Port-au-Prince, le 22 Juin 2020



André IBREUS  
Président du CNLTP